# DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE NANTUA CANTON DE PONT D'AIN

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	13	0	13

#### Date de la convocation:

08 mars 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN

### Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze du mois de mars, à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Christophe MEURENAND, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS.

Secrétaires de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte: DEL.2024.03.14.04

## OBJET: Plan communal - Fixation du tarif des encarts publicitaires.

Monsieur le Maire rappelle que la commission communication travaille actuellement à la réalisation d'un nouveau plan communal. Ce document, réalisé en collaboration avec l'entreprise COMIMPRESS, comportera une cartographie complète de la commune, ainsi que des photos et textes explicatifs. 11 encarts publicitaires permettront de financer en partie cette réalisation. Ils seront proposés en priorité aux entreprises neuvilloises. Deux types d'encarts sont prévus : un encart 150 x 90 mm ainsi que 10 encarts 90 x 45 mm. Le conseil municipal est invité à définir les tarifs de ces encarts publicitaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Définit les tarifs des encarts publicitaires du plan communal suivants :
  - . encart 150 x 90 mm : 500 €
  - . encarts 90 x 45 mm : 250 €
- Autorise le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

Identifiant unique de l'acte: 001-210102737-20240314-2024031404D0071-DE

Transmission n°ASCL\_2\_2024-03-18T11-49-04.00 (MI251680406)

Date de télétransmission : 18 mars 2024 Date de réception préfecture : 18 mars 2024